

Règlement des devoirs surveillés

Organisation du contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances est organisé de façon continue. Ce contrôle continu, suivant les disciplines, peut consister en différentes épreuves ou différents travaux :

Des contrôles individuels programmés communs à toute la promotion.

Des contrôles individuels programmés en TD.

Des contrôles individuels impromptus écrits ou oraux lors des cours magistraux, des TD et des TP.

Des travaux individuels de recherche donnant lieu à des exposés ou à des comptes rendus ou à des mémoires corrigés et notés.

Il est obligatoire de demander à rattraper tous les contrôles manqués, qu'ils soient prévus ou imprévus. Un justificatif valable (voir les cas énoncés dans l'article 5 précité du règlement de l'IUT) devra obligatoirement être joint pour être autorisé(e) à rattraper ce(s) contrôle(s).

En l'absence de justificatif valable, les étudiants ne seront pas autorisés à bénéficier de contrôle(s) de rattrapage. Les rattrapages sont organisés en fin de semestre, après les semaines de partiels bloquées.

Revision #1

Created 7 July 2025 12:48:48 by Charlize

Updated 7 July 2025 12:50:02 by Charlize